



Voici la communication y relative du porte Parole de Maurice Kamto, Olivier Bibou Nissack.

Rappelons qu'elle intervient quelques heures seulement après les chiffres attribués à la commission nationale de recensement de vote qui, donnent le candidat Paul Biya vainqueur avec plus de 70% de voix .

Maurice KAMTO annonce à l'opinion publique nationale la constitution d'un collectif constitué d'éminents avocats en charge d'assurer la défense de sa position durant le contentieux qui se mènera devant le Conseil Constitutionnel suite aux élections présidentielles de 2018.

Ce collectif donnera une conférence de presse en prélude à l'ouverture des plaidoiries devant le dit Conseil. Cette sortie permettra de faire savoir quelle logique anime le recours introduit auprès du Conseil Constitutionnel en vue de la revendication de la victoire et le recours en annulation partielle des élections du 07 octobre dernier. Les conséquences juridiques de cette démarche y seront également abordées.

En rappel, ce recours ne porte pas sur l'annulation des élections dans 7 Régions, mais plutôt sur un certain nombre de circonscriptions électorales réparties sur 7 Régions